



## JEUNES VOCATION

Ensemble, agir  
pour les jeunes



# OPÉRATION "JEUNES VOCATION" QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES DE PARTICIPATION

Fêter ses 30 ans c'est aussi fêter la jeunesse, aussi la Fondation des Lions de France (FLDF) a-t-elle décidé pour ses 30 ans de soutenir les actions des Clubs Lions en faveur de jeunes ayant une vocation pour un métier manuel.

L'opération « JEUNES VOCATION », dont l'enveloppe globale est de 300.000 euros maximum, a pour but d'aider financièrement les Clubs Lions à apporter leur soutien à des jeunes suivant une filière d'apprentissage aux métiers manuels (bâtiment, restauration, métiers de bouche, mécanique, commerce, artisanat...).

### 1 ARTICLE 1 : PARTICIPANTS

Les participants sont les Clubs Lions et Leo du District Multiple 103 France et des Districts Lions des DOM TOM, souhaitant apporter leur soutien tant humain que financier à des jeunes âgés de 16 ans à 29 ans révolus à la date de début de leur apprentissage\*.

*\*Age légal des apprentis selon l'article L6222-1 du Code du Travail*

### 2 ARTICLE 2 : MODALITÉS

Les dossiers devront être présentés par les clubs par voie électronique, via le site MyAssoc du club, ou en utilisant le lien ci-contre, "<https://lions.myassoc.org/subventions/subventions/offline>" disponible sur le site [fldf.fr](http://fldf.fr), rubrique lions, entre le 1er mai 2019 et le 30 avril 2022, date de fin de l'Opération « JEUNES VOCATION ». [Le lien vers myassoc est ici](#)

Chaque dossier comprendra à minima :

- Une présentation du Jeune et le descriptif précis de l'action envisagée,
- Le budget global détaillé de l'action,
- Une photo pouvant illustrer l'action.

La demande sera étudiée par le correspondant de la Fondation des Lions de France dans le District qui la transmettra aux membres du Bureau de la FLDF.